



Rapport annuel de gestion 2005-2006

Centre de gestion de l'équipement roulant

Message du directeur	3
La déclaration de la Direction	5
Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes	7
Présentation de l'organisation	8
Comité consultatif	8
Structure de l'organisation et ressources humaines	9
Faits saillants	10
Profil de la clientèle 2005-2006 pour chacun des produits et services	11
Relations avec la clientèle	14
Profil du parc de véhicules	15
Acquisitions et ventes de véhicules	17
Réalisations 2005-2006	19
Perspectives 2006-2007	33
États financiers 2005-2006	35

C'est avec fierté que je présente les résultats atteints au cours de l'exercice 2005-2006. Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a terminé sa neuvième année d'existence en tant qu'unité autonome de service. Cette année a été marquée par une révision de l'ensemble de la gestion des opérations dans le but d'améliorer la productivité des ateliers de mécanique. À cette fin, le CGER a réévalué la charge de travail et les besoins en main-d'œuvre de chacun de ses ateliers. Il a par ailleurs entrepris la révision de ses processus de travail en concertation avec deux firmes spécialisées dans ce domaine, et ce, dans ses deux principaux ateliers de mécanique. Il entend poursuivre cette révision pour tous les autres ateliers de mécanique.

Un autre élément marquant cette année a été la révision de la politique de formation pour l'ensemble du personnel d'encadrement. Chaque gestionnaire et professionnel en situation de gestion a été évalué par l'École nationale d'administration publique (ENAP) dans le but d'obtenir le profil de compétences en gestion pour chacun. Ce portrait a permis d'élaborer un plan de formation adapté à chacun.

En 2005-2006, le CGER a également fait un effort particulier pour la promotion de véhicules écologiques. Le Centre possède maintenant divers types de véhicules permettant de réduire les gaz à effet de serre. Au 31 mars 2006, le CGER possédait une quarantaine de véhicules hybrides et en avait une vingtaine en commande.

Pour terminer, je tiens à remercier le personnel du CGER de sa participation à l'atteinte des résultats en 2005-2006 et à souligner sa précieuse collaboration à la réussite du CGER. Je désire également remercier tous les clients du CGER de leur confiance et de leur compréhension ainsi que tous les partenaires qui ont contribué à faire avancer le CGER par leurs conseils, leur appui et leurs encouragements.

Le directeur,



GÉRARD BRICHAU

Québec, octobre 2006

Ce document constitue le neuvième rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant. Les résultats, l'information et les états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant qui y sont présentés relèvent de la responsabilité du directeur et des chefs de service du Centre. Ceux-ci sont donc tous cosignataires de cette déclaration. Leur responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données présentées dans le rapport ainsi que sur la reddition de comptes annuelle quant aux résultats attendus et convenus dans le Plan d'action 2005-2006.

La Direction du CGER a maintenu, tout au long de l'exercice financier 2005-2006, des systèmes d'information et des mesures de contrôle destinés à assurer la réalisation des objectifs fixés dans l'entente de gestion et dans le Plan d'action.

De plus, la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes du ministère des Transports s'est assurée du caractère plausible et de la cohérence de l'information présentée dans le présent rapport annuel, sauf pour ce qui est de la section sur les états financiers 2005-2006. Au terme de sa mission d'examen, elle a produit un rapport de validation.

À notre avis, les données présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le directeur,



GÉRARD BRICHAU

Le chef du Service de l'ingénierie
et des acquisitions,



MARC-ANDRÉ BOIS

Le chef du Service des opérations,



ALAIN COSSETTE

Le chef du Service à la clientèle,



CLAUDE OTIS

Le rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, à l'exception des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces informations incombe à la Direction du CGER.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen. Ce rapport ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à discuter sur l'information fournie. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats, les indicateurs, les données et les explications contenus dans le rapport annuel de gestion paraissent plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification interne et de l'évaluation de programmes
Ministère des Transports,



LOUISE BOILY

Québec, octobre 2006

Présentation de l'organisation

Le Centre de gestion de l'équipement roulant a été la première unité autonome de service relevant du ministère des Transports. Il gère un parc de plus de 6 620 véhicules et équipements connexes, dont 5 529 lui appartiennent tandis que 1 091 sont entretenus et réparés selon une tarification horaire. Un réseau de 60 ateliers de mécanique et de 2 points de service répartis sur l'ensemble du territoire du Québec relève également du Centre.

La mission, la vision, les objectifs généraux et les valeurs de l'organisation se trouvent dans la rubrique «Qui sommes-nous?» du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Comité consultatif

Dans le but de favoriser une gestion éclairée du CGER, le Comité consultatif doit conseiller le sous-ministre quant aux cibles et aux objectifs annuels à fixer. Il a également à fournir son avis sur le Plan d'action et les résultats atteints par le CGER. Les membres de ce comité sont nommés par le sous-ministre des Transports et sont des représentants de l'industrie de la fabrication et de la gestion d'équipement roulant, de la clientèle et du personnel. Le directeur du Centre de gestion de l'équipement roulant participe aux délibérations du Comité consultatif. En 2005-2006, les membres du Comité consultatif étaient :

CARMELLE GIGUÈRE,
coordonnatrice au Service de l'organisation du travail,
des relations de travail et de la sous-traitance,
Syndicat de la fonction publique du Québec;

JEAN DUGRÉ,
directeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean,
ministère des Transports;

MICHEL DUMAS,
chef du Service des transports,
Sûreté du Québec;

GUY CHARBONNEAU,
directeur du matériel roulant et des ateliers,
Ville de Montréal;

JEAN ROBITAILLE,
directeur général,
Kenworth Montréal.

Rencontre du Comité consultatif 2005

Le directeur du CGER a rencontré, le 31 mai 2005, les membres du Comité consultatif pour leur faire part des résultats atteints en 2004-2005 et pour leur présenter les cibles et les indicateurs fixés dans le Plan d'action 2005-2006. Après cette présentation, les membres ont notamment fait les commentaires suivants :

- les durées de vie optimale de certaines catégories de véhicules doivent être revues;
- le service de dépannage mécanique du CGER devrait être accessible aux organismes publics qui désirent bénéficier uniquement de ce service.

Rencontre du Comité consultatif 2006

Le 8 juin 2006, le directeur du CGER rencontrait les membres du Comité consultatif pour leur présenter les résultats atteints au regard du Plan d'action 2005-2006 ainsi que les objectifs et les indicateurs prévus dans le Plan d'action 2006-2007. Il est à noter que deux membres du Comité ont été remplacés. Madame Carmelle Giguère a été remplacée par monsieur Daniel Dionne, conseiller, dossier de la sous-traitance au Syndicat de la fonction publique du Québec. Quant à monsieur Jean Dugré, il a été remplacé par monsieur Mario Turcotte, directeur des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports. Les membres ont fait les commentaires suivants relativement aux résultats atteints en 2005-2006 :

- lors du renouvellement de la Déclaration de services à la clientèle, les valeurs de l'organisation devraient être revues afin de devenir complémentaires aux principes directeurs;
- le CGER devrait maîtriser une partie de la gestion de ses ressources humaines afin de mettre en place des mesures d'embauche et de rétention de la main-d'œuvre propre à son champ d'activité;
- le CGER devrait maîtriser une partie de l'acquisition de ses véhicules légers afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle; même chose en ce qui a trait à la vente de ses véhicules, il pourrait ainsi mettre en place des stratégies permettant d'obtenir le meilleur prix de revente.

Structure de l'organisation et ressources humaines

Le CGER est composé d'un centre administratif situé à Québec ainsi que de 60 ateliers de mécanique et de 2 points de service répartis en 16 zones d'exploitation régionale. La clientèle peut donc bénéficier des services du CGER dans l'ensemble du Québec.

La carte des régions où le CGER offre ses services se trouve dans la rubrique « Nos ateliers de mécanique » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le CGER compte 410 employés, dont plus de 315 travaillent en région. Le personnel du centre administratif et des bureaux régionaux comprend des gestionnaires, des professionnels, dont les ingénieurs et les conseillers à la clientèle, ainsi que des employés de bureau.

LEFFECTIF DU CGER SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2006

Catégorie d'emploi	Effectif							
	Permanent		Occasionnel		Total		%	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Cadre	28	27	-	-	28	27	6,55	6,59
Professionnel	18	17	2	4	20	21	4,68	5,12
Technicien	36	36	4	5	40	41	9,37	10,00
Personnel de bureau	29	24	20	19	49	43	11,48	10,49
Ouvrier	122	111	168	167	290	278	67,92	67,80
TOTAL	233	215	194	195	427	410	100	100

Des tableaux présentant l'effectif du CGER selon différents critères, tels que la catégorie et le corps d'emploi, le statut d'emploi (permanent et occasionnel), la région administrative et le sexe, se trouvent à la section « Ressources humaines » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca. L'organigramme du CGER se trouve au même endroit.

Réorganisation régionale

En 2005-2006, des fusions de services administratifs ont été faites dans deux régions. Il s'agit d'une fusion entre les bureaux administratifs des zones de l'est et de l'ouest de l'Abitibi ainsi qu'une autre entre les bureaux des zones de l'Outaouais et des Laurentides–Lanaudière.

Révision des processus de production dans chacun des ateliers de mécanique

Il y a eu une révision de l'ensemble de la gestion des opérations dans le but d'améliorer la productivité des ateliers de mécanique. À cette fin, le CGER a embauché deux firmes, Toptech et Boots, afin de revoir notamment l'organisation du travail, la charge de travail des employés et divers autres éléments de la gestion des opérations.

Développement de l'approche de mentorat

Tout comme l'an dernier, le CGER a poursuivi son développement relatif à l'approche de mentorat, en raison du nombre important de gestionnaires d'exploitation régionale qui prendront leur retraite d'ici quelques années. L'objectif est de permettre aux gestionnaires prochainement retraités de transmettre leur expertise en formant de nouveaux cadres.

Évaluation des cadres et des professionnels en situation de gestion et élaboration d'un plan de formation adapté à chacun

Chaque gestionnaire et professionnel en situation de gestion a été évalué par l'École nationale d'administration publique (ENAP) dans le but d'obtenir le profil des compétences en gestion et d'élaborer un plan de formation adapté à chacun.

Promotion des véhicules écologiques

En 2005-2006, le CGER a fait un effort particulier pour la promotion de véhicules écologiques. Le CGER a acquis divers types de véhicules permettant de réduire les gaz à effet de serre. Avec ceux déjà acquis dans les années précédentes, le CGER possédait au 31 mars 2006 un parc d'une quarantaine de véhicules hybrides.

Conclusion en ce qui a trait à l'évaluation du CGER dans le cadre de la modernisation de l'État

En septembre 2004, la firme SNC-Lavalin avait été retenue pour effectuer une étude visant à examiner les avenues d'optimisation de la performance du CGER. Cette étude a finalement été présentée au Comité de gestion du ministère des Transports et ce dernier n'entend pas effectuer d'actions concrètes quant aux conclusions du rapport.



Profil de la clientèle 2005-2006 pour chacun des produits et services

Les produits et services du CGER sont la location de véhicules et d'équipements connexes, l'entretien et la réparation selon une tarification horaire, l'analyse de gestion de parc de véhicules, la formation et la fourniture de carburant.

La description de chacun des produits et services se trouve dans la rubrique « Nos produits et services » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La location clés en main de véhicules et d'équipements connexes

LA LOCATION À LONG TERME

Au 31 mars 2006, 314 ententes de service de location clés en main avaient été conclues, dont 171 avec des ministères et organismes autres que le ministère des Transports du Québec. Ces ententes représentaient, au 31 mars 2006, 4 816 véhicules et équipements connexes. Le revenu annuel en 2005-2006 résultant de la location clés en main a été de 58 580 472 \$, incluant la location à court terme.

L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE POUR LA LOCATION CLÉS EN MAIN

Type d'organisation (nombre)	2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules
Ministère des Transports (1)	104	3 733	103	3 560	102	3 371
Autres ministères (16)	116	457	116	449	115	454
Organismes (12)	31	171	22	138	26	160
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (17)	16	53	16	60	17	66
Organismes liés au réseau de l'éducation (10)	8	24	10	32	11	33
Organismes municipaux (10)	9	44	5	21	7	15
Municipalités (41)	17	440	29	625	36	717
TOTAL (107)	301	4 922	301	4 885	314	4 816

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

LA LOCATION À COURT TERME

L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE POUR LA LOCATION À COURT TERME

Type d'organisation (nombre)	2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules
Ministère des Transports (1)	62	249	58	257	61	281
Autres ministères (5)	12	27	5	10	7	12
Organisme (1)	9	21	6	18	7	15
Organismes liés au réseau de l'éducation (3)	1	1	2	4	2	7
Organisme municipal (1)	1	1	1	1	1	1
Municipalités (21)	4	7	11	36	18	90
TOTAL (32)	89	306	83	326	96	406

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire

Au 31 mars 2006, 2 689 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics étaient inscrits dans le système informatique de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. En 2005-2006, 1 091 ont été réparés et entretenus au CGER, pour un montant de 2 525 604 \$, y compris différents autres travaux effectués en atelier. Plusieurs clients de la location clés en main ont également bénéficié de ce service, pour des ajouts ou des modifications à leurs véhicules et équipements totalisant la somme de 2 191 224 \$. Le service d'entretien et de réparation selon une tarification horaire a donc généré des revenus de 4 716 828 \$.

L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN SELON UNE TARIFICATION HORAIRE

Type d'organisation (nombre)	2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	Nombre de véhicules inscrits au système d'information	Nombre de véhicules réparés ou entretenus	Nombre de véhicules inscrits au système d'information	Nombre de véhicules réparés ou entretenus	Nombre de véhicules inscrits au système d'information	Nombre de véhicules réparés ou entretenus
Ministère des Transports (1)	81	58	91	59	133	81
Autres ministères (10)	926	412	974	430	1 039	433
Organismes (11)	484	272	627	301	799	336
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (5)	3	1	4	2	14	9
Organismes liés au réseau de l'éducation (5)	87	14	92	18	279	15
Organismes municipaux (4)	9	6	12	4	41	18
Municipalités (17)	312	198	344	204	384	199
TOTAL (53)	1 902	961	2 144	1 018	2 689	1 091

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

L'analyse de gestion de parc de véhicules

En 2005-2006, l'analyse de la gestion des parcs de véhicules des villes de Mascouche et de Saint-Jérôme, de même que pour l'arrondissement de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest a été menée à terme. Les revenus associés à ces contrats de services professionnels ont été de 29 600 \$.

Des études pour les villes de Thetford Mines et de Saint-Eustache ont été entreprises en 2005-2006 et seront terminées en 2006-2007.

Pour terminer, toujours en 2005-2006, le vérificateur de la Ville de Québec a octroyé au CGER un contrat visant à lui fournir l'expertise nécessaire pour mener à bien son mandat de vérification de la gestion du parc de cette ville. Le contrat, à sa conclusion en 2006-2007, aura procuré au CGER des revenus d'environ 9 000 \$.

De l'information supplémentaire en ce qui a trait à ce service se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La formation

En 2005-2006, plusieurs unités du ministère des Transports et trois autres organisations publiques ont eu recours aux services de formation du CGER. Plus de 20 types de cours ont été offerts à 869 participants. Les revenus découlant de la formation de conducteurs en 2005-2006 ont été de 284 648 \$.

De l'information supplémentaire en ce qui a trait à ce service et un tableau détaillant les formations données en 2005-2006 se trouvent à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La fourniture de carburant

LA CONSOMMATION PAR TYPE DE CARBURANT ET SELON LE CLIENT

Type d'organisation (nombre)	2004-2005			2005-2006		
	Essence	Diésel	Total	Essence	Diésel	Total
Ministère des Transports (1)	4 071 577	6 777 366	10 848 943	4 430 981	6 899 639	11 330 620
Autres ministères (6)	308 183	30 370	338 553	323 681	28 931	352 612
Organismes (7)	795 724	10 321	806 045	165 925	6 060	171 985
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (7)	9 261	27 041	36 302	15 001	30 579	45 580
Organismes liés au réseau de l'éducation (3)	2 605	4 411	7 016	6 790	10 120	16 910
Organisme municipal (1)	40	-	40	-	-	-
Municipalités (3)	8 504	15 018	23 522	16 826	23 342	40 168
Consommation par le CGER (1)	320 823	61 607	382 430	337 142	74 055	411 197
TOTAL (29)	5 516 717	6 926 134	12 442 851	5 296 346	7 072 726	12 369 072

De l'information supplémentaire en ce qui a trait à ce service se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le service à la clientèle

Afin d'assurer le service partout dans la province, le Service à la clientèle, composé principalement de conseillers à la clientèle, est offert à deux endroits. Il y a une équipe à Québec et une à Montréal. Le rôle des conseillers à la clientèle est de rencontrer les divers responsables des ministères et organismes publics et de leur faire des recommandations quant à la gestion de leur parc et à leurs besoins en matière de véhicules et d'équipements connexes. La recherche de nouveaux clients ainsi que l'accroissement des ventes du CGER sont des responsabilités qui leur incombent également.

La gestion des plaintes

En 2005-2006, le CGER a reçu 12 plaintes, dont 4 ont été formulées verbalement.

Description de la plainte	Nombre
Qualité des travaux	3
Délai entre la prise de rendez-vous et la réparation	2
Fiabilité des véhicules	2
Configuration et conception des véhicules	1
Comportement du personnel	1
Disponibilité des véhicules pour l'été	1
Délai de livraison des véhicules légers	1
Respect des délais des travaux	1
TOTAL	12

Signalons que 6 plaintes provenaient du ministère des Transports du Québec, 5 de clients autres que le MTQ et 1 d'un citoyen.

En ce qui a trait à l'engagement relatif au délai de réponse aux plaintes, les résultats se trouvent à la section « Réalisations 2005-2006 » du présent document.

Le service de dépannage mécanique

Le CGER offre à sa clientèle un service de dépannage, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute réparation ou tout remorquage d'un véhicule ou d'un équipement connexe que le Centre a loué. L'utilisateur n'a qu'à communiquer avec le service de dépannage du CGER en composant le numéro 1 888 314-CGER, et ce, peu importe l'heure ou l'endroit où il se trouve au Québec.

De l'information concernant le nombre d'appels en 2005-2006 se trouve à la section « Service de dépannage mécanique » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La Déclaration de services à la clientèle

Le CGER a élaboré, en avril 2001, sa Déclaration de services à la clientèle qui exprime sa volonté d'accorder la priorité à la qualité des produits et des services qu'il offre, en plaçant le client au cœur de ses préoccupations. Ce document résume les principaux engagements du CGER envers ses clients. Le Centre a voulu ainsi répondre aux attentes de sa clientèle et indiquer de quelle manière il compte y parvenir.

Les engagements à cet égard se trouvent à la section « Déclaration de services à la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les résultats pour l'année 2005-2006 en ce qui a trait à ces engagements se trouvent à la section « Réalisations 2005-2006 » du présent document.

Profil du parc de véhicules

Le parc total, comprenant les véhicules en location, les véhicules en disponibilité, les véhicules de prêt et les véhicules utilisés par le CGER, comptait 5 529 unités au 31 mars 2006.

LE PARC DE VÉHICULES DU CGER AU 31 MARS 2006 PAR CATÉGORIES

Super catégorie	Location au MTQ		Location à des clients autres que le MTQ		Véhicule de prêt		Disponibilité		Utilisation par le CGER		TOTAL	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Véhicule léger	1 273	1 265	873	896	56	51	265	261	130	132	2 597	2 605
Camion	408	378	80	89	12	9	3	15	4	4	507	495
Matériel-outil remorqué	141	132	9	8	0	0	9	11	13	13	172	164
Matériel remorqué	283	244	26	26	0	0	4	8	4	4	317	282
Véhicule-outil	238	214	116	145	1	2	9	15	11	12	375	388
Équipement	1 149	1 079	200	261	32	27	63	139	4	6	1 448	1 512
Matériel divers	68	59	21	20	0	0	2	1	3	3	94	83
TOTAL	3 560	3 371	1 325	1 445	101	89	355*	450*	169**	174**	5 510	5 529

* Il est important de noter que la majorité des véhicules qui ont été loués à court terme en 2004-2005 et 2005-2006 étaient en disponibilité au 31 mars de chaque année. Ces véhicules sont loués pour des périodes variant entre 6 et 10 mois, normalement entre mai et novembre.

** Plusieurs unités, autres que celles des véhicules légers, sont partagées avec des clients pour échange de service.

Un tableau présentant davantage d'information en ce qui a trait au profil du parc de véhicules se trouve à la section « Profil du parc de véhicules » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le rajeunissement du parc de véhicules

Annuellement, le CGER détermine les véhicules à remplacer à cause de leur âge, en donnant la priorité à certaines catégories essentielles à l'exécution des travaux, comme les camions de déneigement. Une évaluation de l'état des véhicules est ensuite effectuée pour ceux qui approchent l'âge optimal de remplacement, et une programmation des achats est établie. Les calculs de la durée de vie optimale ont été actualisés en 2003 pour la mesure du rajeunissement, et c'est l'année 2003-2004 qui devient la référence pour les comparaisons.

Le tableau suivant présente l'évolution du rajeunissement du parc de véhicules du ministère des Transports pour les principales catégories. La section « Acquisitions et ventes » du présent document indique quels sont les véhicules qui ont fait l'objet d'un remplacement en 2005-2006.



L'ÉVOLUTION DU RAJEUNISSEMENT DU PARC DE VÉHICULES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
Y COMPRIS CEUX QUI SONT UTILISÉS PAR LE CGER

Catégorie	Âge moyen			Durée de vie optimale	Pourcentage des véhicules ayant dépassé leur durée de vie optimale (%)		
	2003-2004	2004-2005	2005-2006		2003-2004	2004-2005	2005-2006
Automobile	4,1	4,9	5,0	7	0,87	2,00	5,03
Camionnette	3,8	4,2	4,5	7	3,79	6,80	8,90
Fourgonnette	3,8	4,6	5,1	7	1,20	1,94	6,54
Camion 10-roues	5,4	5,9	6,2	12	4,84	3,95	5,78
Camion 6-roues	6,3	6,8	7,4	15	1,86	1,55	1,70
Chargeuse	8,7	9,7	9,4	15	7,46	7,46	7,81
Niveleuse	8,1	8,1	7,1	15	20,00	13,16	3,23
Pelle	6,8	6,7	7,0	18	7,69	-	-

Malgré que l'âge moyen ait augmenté depuis 2003-2004 dans sept catégories sur huit, le pourcentage de véhicules ayant dépassé leur durée de vie optimale a quand même diminué dans trois catégories.

Les catégories du tableau ci-dessus représentaient 2 403 véhicules en 2003-2004, et de ce nombre, 3,2% dépassaient leur durée de vie optimale. En 2005-2006, 6,9% des 2 215 véhicules dépassaient leur durée de vie optimale.

En plus des 5 529 unités appartenant au CGER, 1 091 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics ont été entretenus ou réparés dans les ateliers de mécanique du Centre selon une tarification horaire. Il est à noter que, au 31 mars 2006, 2 689 véhicules et équipements connexes étaient inscrits dans le système d'information de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces 1 091 unités par grandes catégories de véhicules.

LES VÉHICULES RÉPARÉS ET ENTRETENUS AU CGER SELON UNE TARIFICATION HORAIRE
AU 31 MARS 2006

Super catégorie	Nombre de véhicules	
	2004-2005	2005-2006
Camion	52	53
Équipement	34	38
Matériel divers	66	69
Matériel-outil remorqué	64	50
Matériel remorqué	41	65
Véhicule léger	688	736
Véhicule-outil	73	80
TOTAL	1 018	1 091

Acquisitions

En 2005-2006, le CGER a acheté 511 véhicules et équipements connexes, pour un montant de 19 358 079 \$. De ce nombre, 222 ont été acquis pour le ministère des Transports du Québec, pour un montant de 5 736 672 \$. Le CGER a également acquis 289 véhicules et équipements connexes pour d'autres ministères ou organismes publics, pour un montant de 13 621 407 \$. Les données du tableau ci-dessous représentent les acquisitions réelles en 2005-2006 ainsi que les réparations capitalisables se rattachant à ces acquisitions. Il est important de noter qu'elles n'ont pas de lien avec la programmation des achats 2005-2006.

LES ACQUISITIONS 2005-2006 SELON LA SUPER CATÉGORIE

Super catégorie	MTQ		Autres clients		TOTAL	
	Acquisitions	Coût (\$)	Acquisitions	Coût (\$)	Acquisitions	Coût (\$)
Véhicule léger	124	3 286 226	152	4 176 150	276	7 462 376
Camion	2	273 097	22	3 082 735	24	3 355 832
Matériel-outil remorqué	2	192 297	1	14 765	3	207 062
Matériel remorqué	15	128 053	1	4 400	16	132 453
Véhicule-outil	7	874 006	29	4 713 666	36	5 587 672
Équipement	41	788 386	81	1 211 251	122	1 999 637
Matériel divers	4	40 595	3	418 440	7	459 035
Appareillage technologique	27	154 012	-	-	27	154 012
TOTAL	222	5 736 672	289	13 621 407	511	19 358 079

D'autres tableaux présentant davantage d'information en ce qui a trait aux acquisitions de véhicules faites pour le ministère des Transports et pour d'autres organismes publics par catégorie de véhicules se trouvent à la section « Profil du parc de véhicules » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le CGER a préparé en 2005-2006 plus de 128 dossiers d'acquisition de véhicules lourds ou spécialisés nécessitant des devis techniques d'achat, soit un dossier de plus que le nombre de dossiers traités en 2004-2005. En plus des nouvelles acquisitions, le CGER a acheté, entre autres, 18 camions 10-roues destinés au déneigement, 9 chargeuses, 5 niveleuses, 4 tracteurs avec chargeuse et rétrocaveuse, 4 chenillettes ou tracteurs à usage municipal et 6 autobus.



NOUVEAUX VÉHICULES

Le CGER a acquis de nouveaux types de véhicules en 2005-2006, notamment une minipelle sur chenilles, un camion d'intervention d'urgence pour service d'incendie, un équipement antiglaçage, un camion à ordures à chargement frontal, une souffleuse sur camion à traction hydrostatique, un groupe électrogène 900 kW et une automobile hybride intermédiaire.

Ventes

En 2005-2006, le CGER a vendu 415 véhicules et équipements connexes, pour un montant net de 2 731 710 \$. Ces unités ont été vendues parce qu'elles avaient dépassé leur durée de vie optimale. De ce nombre, 395 ont été vendues aux encans publics. Elles ont rapporté une somme de 2 383 150 \$. Le CGER s'est également défait de 20 véhicules et équipements connexes à l'occasion d'autres ventes et d'appels d'offres, pour une somme de 348 560 \$. En 2005-2006, la vente totale de véhicules et d'équipements connexes avant les 10 600 \$ de frais versés au fonds consolidé du revenu pour les lots de moins de 1 000 \$ se chiffrait à 2 742 310 \$.

Des tableaux présentant davantage d'information en ce qui a trait aux revenus tirés de la vente de véhicules ainsi qu'à l'âge et au revenu moyen de certaines catégories vendues en 2005-2006 se trouvent à la section «Profil du parc de véhicules» dans la rubrique «Qui sommes-nous?» du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le Centre de gestion de l'équipement roulant s'était fixé dans le Plan d'action 2005-2006 neuf objectifs liés à des axes d'intervention et à six grandes orientations.

Synthèse des résultats des indicateurs 2005-2006

Thème	Objectif	Cible	Résultat
Satisfaction de la clientèle	Maintenir la satisfaction de la clientèle	Aucune cible en 2005-2006	Indicateur mesuré tous les deux ans (prochain sondage sur la satisfaction de la clientèle en 2006-2007)
Volume d'affaires	Augmenter les revenus provenant de clients autres que le MTQ	5 M\$	2 740 943 \$
Mobilisation du personnel	Augmenter le taux de mobilisation du personnel	75 %	74 %
Expertise et compétence du personnel	Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation de l'ensemble du personnel	2 %	2,92 %
Compétitivité des tarifs de location	Maintenir les taux de location des équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché	30 %	29 %
Performance financière	Maintenir le niveau d'autofinancement	100 %	100,05 %
Performance opérationnelle	Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord	80 %	82,09 %
Contrôle des coûts d'exploitation	Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* comparable au taux de variation des prix à la consommation	≤ 0 %	2,71 % inférieur
Veille technologique et environnementale	Intégrer au moins un nouvel équipement ou une nouvelle technologie à valeur environnementale, et ce, dans un but d'expérimentation	1	21

* Unité active équivalent temps plein

Résultats détaillés des indicateurs 2005-2006

ORIENTATION 1 POURSUIVRE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Satisfaction de la clientèle

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Maintenir un taux de la satisfaction de la clientèle	Aucune cible en 2005-2006	Pourcentage de clients satisfaits	-	-

Cet indicateur est mesuré tous les deux ans. Le prochain sondage sur la satisfaction de la clientèle se fera à l'automne 2006. Les résultats seront présentés dans le rapport annuel de gestion 2006-2007.

ORIENTATION 2 DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE PARC DE VÉHICULES DES ORGANISMES PUBLICS

Volume d'affaires

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Augmenter les revenus provenant de clients autres que le MTQ	5 M \$	Pourcentage de revenus externes de plus qu'en 2004-2005	2 740 943 \$	- 2 259 057 \$

Le tableau ci-dessous présente les revenus 2005-2006 dont les chiffres ont été utilisés pour le calcul de cet indicateur :

Type de revenus	Revenus (\$)		
	Clients MTQ	Autres clients	Total
Location	40 811 046	17 826 854	58 637 900
Revenus provenant des actifs transférés	513 958	-	513 958
Travaux facturés à taux horaire	1 561 559	3 186 455	4 748 014
Carburant	9 729 911	537 199	10 267 110
Conception et fabrication spéciale	995	15 000	15 995
Autres revenus (formation et analyse de gestion de parc)	80 686	237 062	317 748
TOTAL	52 698 155	21 802 570	74 500 725

Pour calculer cet indicateur, les revenus sont définis par les sommes facturées par le CGER pour la location de véhicules et d'équipements connexes, les travaux effectués selon une tarification horaire, la fourniture de carburant, la conception et la fabrication spéciale ainsi que la formation de conducteurs et l'analyse de gestion de parc de véhicules. Ils incluent également les revenus découlant des actifs transférés par le gouvernement du Québec au CGER le 1^{er} avril 1998, lesquels sont présentés comme contribution aux états financiers du CGER. Toutefois, la contribution pour les souffleuses de 280 000 \$ allouée par le ministère des Transports a été exclue, de même que les revenus obtenus de la vente d'actifs et certains autres revenus.

Les revenus de location du CGER en 2005-2006, les travaux effectués à taux horaire, la fourniture de carburant, la conception et la fabrication spéciale, la formation de conducteurs, l'analyse de gestion de parc de véhicules et les revenus découlant des actifs transférés totalisent 74 500 725 \$, dont 52 698 155 \$ provenant du ministère des Transports et 21 802 570 \$ d'autres clients.

L'augmentation des revenus obtenus des produits offerts à d'autres clients que le ministère des Transports en 2005-2006 est donc de 2 740 943 \$ (21 802 570 \$ de revenus externes en 2005-2006 moins 19 061 627 \$ de revenus externes en 2004-2005).

ORIENTATION 3

PROMOUVOIR L'ACTION RESPONSABLE DE TOUS LES EMPLOYÉS POUR QU'ILS CONTRIBUENT À LA RÉUSSITE DU CGER

Mobilisation du personnel

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Augmenter le taux de mobilisation du personnel	75 %	Pourcentage de mobilisation du personnel	74 %	- 1 %

Le CGER a effectué, pour la troisième fois, un sondage auprès de ses employés. Ce sondage se nomme « Indice de performance humaine » et consiste à mesurer les conditions de mobilisation des membres du personnel à partir de leurs perceptions individuelles et collectives.

Le questionnaire a été transmis à 395 employés en novembre 2005. De ce nombre, 214 ont rempli et retourné le questionnaire, ce qui a donné un taux de participation de 54 %, 8 % de moins qu'en 2003-2004. Parmi les 214 répondants, 142 étaient des ouvriers, 49 des fonctionnaires, 15 des professionnels et 4 des cadres affectés à d'autres activités.

Le questionnaire comptait 41 questions qui étaient mesurées selon 7 conditions de mobilisation, soit l'information, la relation avec le supérieur immédiat, la formation, l'utilisation de l'expertise et du potentiel, le travail en équipe, l'organisation du travail et le climat de travail.

Selon les résultats atteints pour chacune des conditions de mobilisation en 2005-2006, l'indice de performance humaine du CGER est de 74 %, comparativement à 73 % en 2003-2004. En retirant la section qui a trait à la formation, le résultat aurait été de 75 %, ce qui représente la cible fixée dans le Plan d'action du CGER.

Le calcul du taux de mobilisation du personnel s'est établi tout d'abord en additionnant le résultat de chacune des réponses, qui, par la suite, a été divisé par le total du nombre de réponses aux 41 questions, excluant celles sans réponse.

LE TAUX DE MOBILISATION SELON LA CONDITION ET LA CATÉGORIE D'EMPLOI

Conditions de mobilisation	Professionnel		Fonctionnaire		Ouvrier		Cadre affecté à d'autres activités		Non identifiée		Organisation	
	2005 (%)	2003	2005 (%)	2003	2005 (%)	2003	2005 (%)	2003	2005 (%)	2003	2005 (%)	2003
L'information	85	81	83	81	74	73	83	81	58	-	77	75
La relation avec le supérieur immédiat	82	81	86	84	77	75	87	84	56	-	79	78
La formation	80	71	73	64	65	61	76	68	57	-	68	62
L'utilisation de l'expertise et du potentiel	79	80	76	74	70	69	87	75	48	-	72	71
Le travail d'équipe	81	82	82	82	76	76	82	83	53	-	78	77
L'organisation du travail	77	77	77	77	70	70	82	79	56	-	72	72
Le climat de travail	75	82	79	81	71	74	78	83	42	-	72	76
Satisfaction globale	80	79	79	77	72	71	82	79	53	-	74	73

On remarque que la catégorie d'emploi qui a obtenu une grande amélioration de son taux de mobilisation est celle appartenant aux cadres affectés à d'autres activités. En ce qui a trait à l'ensemble des catégories d'emploi, et comparativement aux résultats du sondage de 2003-2004, on note l'amélioration du taux de mobilisation de certains éléments, en plus d'être supérieur à la cible de 75 %. C'est le cas notamment de :

	2005-2006 (%)	2003-2004 (%)
l'accès à l'information nécessaire pour exercer efficacement les tâches	77	72
l'accès aux outils informatiques utiles au travail des employés	80	74
la rétroaction satisfaisante du supérieur immédiat quant au travail des répondants	76	71
l'expression des attentes et des besoins auprès du supérieur immédiat	81	78
la possibilité de mettre en valeur l'expertise	75	74
le travail comportant des défis intéressants	75	74
la maîtrise de l'expertise requise pour le travail	82	80
l'expression des points de vue différents lors du travail en équipe	80	79
l'échange d'idées avec les collègues de travail qui engendre des résultats supérieurs à ceux obtenus individuellement	75	74
le travail en équipe qui est stimulant et constitue une occasion de s'améliorer	78	77

Certains éléments ont obtenu une cote inférieure à celle de 2003-2004, en plus de ne pas avoir atteint 75 % de taux de mobilisation, moyenne généralement obtenue dans d'autres organisations. Le CGER devra revoir ses manières de faire en ce qui a trait :

	2005-2006 (%)	2003-2004 (%)
aux expériences permettant d'assumer graduellement une plus grande place dans l'organisation	68	69
à la charge de travail considérée adéquate	72	74
à l'esprit d'équipe qui prévaut dans l'unité administrative	74	78
à l'esprit d'équipe qui prévaut au CGER	67	72

Ce sondage a permis au CGER de recueillir plus de 491 commentaires, suggestions ou attentes du personnel. Le sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle est l'outil privilégié du CGER pour corriger et améliorer ses manières de faire.

Expertise et compétence du personnel

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation de l'ensemble du personnel	2%	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	2,92%	+0,92%

Pour calculer le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation, il faut comptabiliser les coûts directs et indirects liés à la formation de l'ensemble des employés et diviser cette somme par la masse salariale du CGER. Les coûts directs sont notamment les frais d'inscription, les salaires des formateurs, leurs frais de déplacement et les contrats de service de formation. Les coûts indirects, quant à eux, sont les salaires des employés, les frais de déplacement ainsi que divers autres frais relatifs à la formation.

En 2005-2006, un montant de 523 257 \$ a été consacré à la formation des employés sur une masse salariale totale de 17 908 834 \$, ce qui représente 2,92 % de la masse salariale. Les coûts relatifs à la formation se répartissent de la manière suivante :

Type de formation	Coût (\$)	%
Informatique:		
Bureautique, informatique, système de gestion de parc de véhicules (GUIDE)	58 665	11,21
Formation technique:		
Mécanique	243 537	46,54
Santé et sécurité au travail	7 870	1,50
Sciences de l'administration :		
Ressources humaines, développement personnel	39 765	7,60
Gestion	121 308	23,18
Colloques, séminaires	10 658	2,04
Administration, marketing, communication, etc	15 881	3,04
Service à la clientèle	25 573	4,89
TOTAL	523 257	100

Il est à souligner qu'au cours de l'année 2005-2006, le CGER a consacré 23,18 % de ses activités de formation au développement en gestion et, plus précisément, au perfectionnement des cadres et des chefs d'équipe du Service des opérations, afin d'améliorer la gestion des opérations et d'offrir un meilleur service à la clientèle.

ORIENTATION 4

ÊTRE UN GESTIONNAIRE DE PARC RECONNU POUR SON EFFICIENCE ET SA RENTABILITÉ

Compétitivité des tarifs

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Maintenir les taux de location des équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché	30 %	Pourcentage d'écart inférieur entre le taux du CGER et ceux du marché	29 %	- 1 %

Pour vérifier la compétitivité de ses tarifs, le CGER a comparé ses taux de location avec ceux du marché pour quatre catégories de véhicules légers. À cette fin, il a retenu les fournisseurs inscrits au répertoire *Location de véhicules automobiles, liste des fournisseurs*, qui offraient les plus bas tarifs dans les 59 subdivisions administratives du ministère des Transports.

Le tableau ci-dessous montre que les taux de location du CGER ont été en moyenne inférieurs de 29 % à ceux du marché en 2005-2006. Ce tableau établit également une comparaison avec l'année précédente.

Véhicule	Taux moyen du marché (\$)		Taux du CGER (\$)		Écart (\$)		% d'écart	
	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006
Tourisme	834	835	527	537	307	298	37	36
Camionnette 0,5 tonne, 4 x 2	962	985	734	749	228	236	24	24
Camionnette 4 portières, 1 tonne, 4 x 2	1 245	1 270	984	1 003	261	267	21	21
Fourgonnette compacte	999	1 018	658	671	341	347	34	34
Moyenne							29	29

Bien que, dans l'ensemble, le contrat du CGER et l'offre permanente couvrent les mêmes dépenses en ce qui a trait à la possession et au fonctionnement du véhicule, certains éléments diffèrent, ce qui peut expliquer en partie l'écart dans la tarification, comme le démontre le tableau suivant.

Éléments	Offre permanente	CGER
Âge des véhicules pour l'année 2005-2006	Véhicules de 2002 ou plus récents, en bon état et en mesure de fonctionner en tout temps	Véhicules en bon état et en mesure de fonctionner en tout temps, évalués sur une durée de vie optimale de quatre ans pour les automobiles, cinq ans pour les camionnettes deux portes et six ans pour les fourgonnettes et les camionnettes quatre portes.
Période de location	De 4 à 12 mois au maximum	12 mois au minimum, renouvelable
Pneus d'hiver	Coût additionnel de 115 \$ par mois	Compris dans le taux du CGER
Kilométrage	Kilométrage illimité	Kilométrage excédant 50 000 km facturé selon un taux variant de 0,11 \$ à 0,14 \$ du kilomètre selon la catégorie
Identification visuelle des véhicules	Coût additionnel	Compris dans le tarif du CGER
Fourniture de lave-glace	Non comprise	Gratuite pour les usagers des sites de ravitaillement en carburant du CGER
Marge de profit	Comprise dans le taux	Aucune marge de profit, car le CGER est sans but lucratif

Le produit diffère sur quelques points, mais l'écart demeure significatif et les taux de location du CGER sont des plus compétitifs, d'autant plus que l'offre permanente permettrait de réaliser des économies de 40 % par rapport au prix du marché (réf. : page 1 du répertoire).

Le principal objectif du CGER est de développer la mise en marché de son produit de location de véhicules à long terme clés en main. Ce produit répond aux besoins de la majorité des clients du CGER et permet à ce dernier de maintenir une organisation efficace et efficiente. Certains clients ont cependant besoin de louer des véhicules à court terme pour leurs activités saisonnières. Afin de répondre à cette demande, le CGER a décidé d'offrir quelques catégories de véhicules en location à court terme (minimum de six mois).

Les taux de location à court terme ont également été comparés à ceux du marché, et ce, avec les mêmes fournisseurs et les mêmes catégories que pour la location à long terme, sauf pour ce qui est de la camionnette 4 portières qui n'est pas en location à court terme au CGER. Il est à noter que les taux de location à court terme des fournisseurs privés sont les mêmes, mais que la tarification du CGER est plus élevée. Malgré cette différence, le tableau ci-dessous montre que les taux de location à court terme du CGER ont été inférieurs de 10 % en moyenne à ceux du marché en 2005-2006.

Véhicule	Taux moyen du marché (\$)	Taux du CGER (\$)	Écart (\$)	% d'écart
Tourisme	835	724	111	13
Camionnette 0,5 tonne, 4 x 2	985	979	6	1
Camionnette 4 portières, 1 tonne, 4 x 2	1 270	Non disponible au CGER		
Fourgonnette compacte	1 018	859	159	16
Moyenne				10

Pour ce qui est de l'exercice de comparaison de la tarification des véhicules lourds, plusieurs éléments de l'offre du CGER et de celle du secteur privé diffèrent. De plus, diverses hypothèses doivent être étudiées, comme la composition des équipements et la durée d'utilisation. Compte tenu du manque de données sur ces points, il est difficile de comparer les taux de location pour ce type de véhicules.

Performance financière

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Maintenir le niveau d'autofinancement	100 %	Pourcentage d'autofinancement	100,05 %	+ 0,05 %

Les revenus autonomes du CGER pour 2005-2006 sont de 78 311 238 \$, tandis que les dépenses sont de 78 274 695 \$, ce qui représente un taux d'autofinancement de 100,05 %.

ORIENTATION 5
ASSURER UNE GESTION EFFICACE
DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

Performance opérationnelle

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord	80 %	Pourcentage de productivité des ateliers de mécanique	82,09 %	2,09

Le taux de productivité des ateliers de mécanique correspond aux heures productives exécutées divisées par les heures productives potentielles des employés travaillant dans les ateliers de mécanique du CGER. Les heures productives exécutées par les employés des ateliers de mécanique pour 2005-2006 ont été de 328 545.

Les heures productives potentielles, quant à elles, s'obtiennent en multipliant le nombre d'employés à temps complet (ETC) travaillant dans les ateliers de mécanique par 1500 heures productives potentielles pour une année, ce qui correspond à 400 215 heures productives potentielles pour 2005-2006. Le résultat des heures productives exécutées divisées par les heures productives potentielles est de 82,09 %.

Contrôle des coûts d'exploitation

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat
Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* comparable au taux de variation des prix à la consommation	≤ 0 %	Pourcentage d'écart entre le taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée* et le taux de variation des prix à la consommation	2,71 % inférieur

* Unité active équivalent temps plein

Pour calculer le pourcentage d'augmentation des coûts d'exploitation par unité pondérée, il faut soustraire du coût d'exploitation par unité pondérée de l'année 2005-2006, qui est de 6 334 \$, le coût d'exploitation par unité pondérée de l'année 2004-2005, qui est de 6 366 \$, et diviser ce résultat par le coût d'exploitation par unité pondérée de l'année 2004-2005, soit 6 366 \$.

Le taux d'augmentation du coût d'exploitation par unité pondérée du CGER en 2005-2006 est donc de -0,51 % et, selon Statistique Canada, celui du taux de variation des prix à la consommation a été de 2,2 % pour la même période, ce qui donne un résultat de 2,71 % inférieur.

ORIENTATION 6
MAINTENIR UNE VEILLE
TECHNOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Veille technologique et environnementale

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Intégrer au moins un nouvel équipement ou une nouvelle technologie à valeur environnementale, et ce, dans un but d'expérimentation	1	Intégration de technologie favorisant le développement environnemental	21	+20

Le CGER a introduit cet indicateur afin de mieux souligner les efforts faits dans ce domaine. Il désire demeurer à la fine pointe de l'évolution des technologies liées au secteur de l'automobile et de la machinerie lourde. À cette fin, il entend mener des projets pilotes avec des véhicules utilisant des carburants moins polluants, intégrant ainsi des critères environnementaux dans son parc. Par ces gestes, le CGER contribue à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et à l'évolution du parc de véhicules public.

Au cours des dernières années, le CGER a acquis quelques véhicules hybrides à l'intérieur de son parc de véhicules. Ce type de véhicule prend de plus en plus d'importance. C'est pourquoi, en 2005-2006, le CGER a fait l'acquisition de différents types de véhicules écologiques, notamment 18 Toyota Prius de nouvelle génération, 2 Honda Civic hybrides et 1 Honda Accord hybride. Il est à noter que 20 véhicules hybrides et une Smart Fortwo sont présentement en commande et seront livrés en 2006-2007.

Dans le cadre du programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds (PIEVAL), le CGER a maintenu les contacts avec les gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et est à planifier les divers aspects de cette nouvelle réglementation qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2006. Le CGER mettra donc en place, au cours de la prochaine année, les moyens nécessaires pour se conformer à cette nouvelle réglementation.

Projet de télémétrie véhiculaire

Le CGER a développé les fonctionnalités requises pour une unité de télémétrie qui sera installée sur un véhicule. Cette unité de télémétrie va permettre de mesurer, entre autres, le profil de performance d'un véhicule (la consommation de carburant aux 100 km, le kilométrage parcouru, etc.) et de connaître le comportement routier du conducteur (les accélérations, le temps de ralenti, etc.). Cet outil de télémétrie va permettre au gestionnaire de mieux gérer son parc de véhicules, et va également l'aider pour intervenir quant aux méthodes de conduite de ses conducteurs. Cela aura une incidence directe sur la consommation de carburant et sur l'émission des gaz à effet de serre.

Actuellement, le CGER réalise un projet pilote avec 27 véhicules équipés d'unités de télémétrie et à partir desquelles des données sont transmises aux fins d'analyse. Le CGER prévoit installer des unités de télémétrie sur 3 000 véhicules d'ici les 3 prochaines années et offrir ainsi à sa clientèle un outil d'avant-garde pour la gestion des gaz à effet de serre.

Résultats des engagements spécifiques 2005-2006 de la Déclaration de services à la clientèle

ENGAGEMENT 1

ASSURER LA LIVRAISON DE VÉHICULES CONFORMES AUX SPÉCIFICATIONS ET À LA DATE INDIQUÉES DANS L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE CLIENT

Pour évaluer le respect de cet engagement, il faut additionner le nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande du client et diviser ce nombre par le nombre total de véhicules livrés en 2005-2006.

Le tableau ci-dessous présente le calcul qui est fait pour évaluer le respect de cet engagement ainsi que les résultats atteints par le CGER en 2005-2006.

LE NOMBRE DE VÉHICULES LIVRÉS CONFORMÉMENT AUX SPÉCIFICATIONS ET À LA DATE INDIQUÉES DANS L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE CLIENT EN 2005-2006

Type de véhicule	Lourd et équipement connexe	Léger	TOTAL
Nombre total de véhicules livrés	186	607	793
Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications indiquées sur le bon de commande	181	603	784*
Nombre de véhicules livrés à la date indiquée sur le bon de commande, y compris les véhicules loués ou fournis par le CGER en attendant celui commandé	115	393	508
Pourcentage de conformité ¹	62 %	65 %	64 %**
Nombre de véhicules livrés à la date indiquée sur le bon de commande et conformes aux spécifications, comprenant les véhicules maintenus en état de fonctionnement en attendant celui commandé	147	496	643
Pourcentage de conformité, y compris les véhicules maintenus en état de fonctionnement en attendant celui commandé ²	79 %	82 %	81 %***

* Neuf clients se sont plaints du fait que leur véhicule n'était pas conforme.

** Ce pourcentage correspond à 508 véhicules livrés à la date indiquée, y compris les véhicules loués ou fournis par le CGER en attendant celui commandé, divisé par 793.

*** Ce pourcentage correspond à 643 véhicules livrés à la date indiquée ou que le CGER a maintenus en état de fonctionnement pour un remplacement et qui étaient conformes aux spécifications, divisé par 793.

¹ Le calcul du nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande se fait en additionnant le nombre de véhicules livrés conformes aux attentes des clients, y compris les véhicules que le CGER fournit en attendant celui qui est commandé, et en le divisant par le nombre total de véhicules livrés.

² Le calcul du nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande se fait en additionnant le nombre de véhicules livrés conformes aux clients, y compris les véhicules que le CGER a maintenus en état de fonctionnement, c'est-à-dire que les clients pouvaient utiliser en attendant le véhicule commandé, et en le divisant par le nombre total de véhicules livrés.

Il est important de noter que le CGER n'a pas le contrôle de toutes les étapes relatives à l'achat et à la livraison des véhicules légers. La gestion de l'acquisition de ces véhicules est faite par le ministère des Services gouvernementaux, lequel traite le dossier du CGER en même temps que ceux des divers autres ministères et organismes publics. Le CGER doit également composer avec les délais de livraison des fabricants.

ENGAGEMENT 2 **ASSURER AU CLIENT, DANS LES CINQ JOURS SUIVANT LEUR LIVRAISON, LA PRÉSENTATION PAR UN FORMATEUR DES VÉHICULES SPÉCIALISÉS**

Pour évaluer le respect de cet engagement, il faut additionner le nombre de présentations faites dans un délai de cinq jours ou moins et diviser ce nombre par le total de présentations. Il est à noter que les fins de semaine et les congés fériés sont exclus du délai de cinq jours.

Le tableau ci-dessous présente le calcul qui est fait pour évaluer le respect de cet engagement ainsi que le résultat atteint par le CGER en 2005-2006.

NOMBRE DE PRÉSENTATIONS DE VÉHICULES SPÉCIALISÉS, QUI ONT ÉTÉ FAITES PAR UN FORMATEUR DU CGER OU UN FOURNISSEUR DANS LES CINQ JOURS SUIVANT LA LIVRAISON EN 2005-2006

Nombre total de présentations	Nombre de présentations dont le délai a été de plus de cinq jours	Nombre de présentations dont le délai a été de cinq jours et moins
129	-	129
100 %	0 %	100 %

ENGAGEMENT 3 **FOURNIR AU CLIENT LA LISTE DES VÉHICULES CIBLÉS PAR UN REMPLACEMENT AINSI QU'UNE INDICATION SUR LES MODIFICATIONS QUI SERONT APPORTÉES À LA GRILLE TARIFAIRE LE 15 SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE**

Pour vérifier si cet engagement a été respecté, il faut avoir la preuve qu'un communiqué présentant la prochaine tarification a été envoyé à la clientèle du CGER le 15 septembre de chaque année et que la liste des véhicules ciblés par un remplacement a été remise à chaque client.

Au début de septembre 2005, tous les clients qui possédaient des véhicules ayant dépassé leur durée de vie optimale avaient reçu une lettre du CGER, laquelle était accompagnée de la liste des véhicules ciblés par un remplacement. Cette lettre indiquait également aux clients qu'un conseiller du CGER devait les rencontrer à l'automne 2005 pour s'informer de leurs besoins et pouvoir établir ainsi la programmation des achats 2006-2007. En ce qui a trait aux communiqués présentant les modifications de la grille tarifaire 2006-2007, ils ont été expédiés à la clientèle du CGER le 12 septembre 2005. Ces derniers faisaient mention que les modifications qui seraient apportées à la tarification de 2006-2007 s'appuieraient sur la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005. Une deuxième note a été transmise en date du 20 mars 2006 à l'ensemble de la clientèle du CGER afin de confirmer le taux d'indexation à la suite de la variation connue de l'IPC au cours de la période prescrite pour l'année 2005.

ENGAGEMENT 4

FOURNIR UN SERVICE DE DÉPANNAGE, 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7, POUR TOUTE RÉPARATION OU REMORQUAGE CONCERNANT UN VÉHICULE OU UN ÉQUIPEMENT CONNEXE LOUÉ AU CGER, ET CE, PAR L'ENTREMISE DE LA LIGNE 1 888 314-CGER

Pour vérifier si cet engagement a été respecté, il faut s'assurer que le service a été efficace 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et qu'aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de l'absence de réponse et de prise en charge du service de dépannage en 2005-2006. Il s'avère que ce service a été efficace en tout temps en 2005-2006.

ENGAGEMENT 5

RÉPONDRE À UN APPEL DANS LES 24 HEURES SUIVANT LA RÉCEPTION D'UNE PLAINTÉ VERBALE ET ENVOYER UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION DANS LES 10 JOURS DANS LE CAS D'UNE PLAINTÉ ÉCRITE

Pour évaluer le respect de cet engagement, il faut additionner le nombre de personnes qui ont été appelées dans un délai de 24 heures ou moins à la suite d'une plainte verbale et diviser ce nombre par le total des plaintes verbales. En ce qui a trait aux plaintes écrites, il faut additionner le nombre de plaintes pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de 10 jours ou moins et diviser ce nombre par le total des plaintes écrites.

Le tableau ci-dessous présente le calcul qui est fait pour évaluer le respect de cet engagement ainsi que les résultats atteints par le CGER en 2005-2006.

LE NOMBRE DE PLAINTES POUR LEQUEL LE DÉLAI DE RÉPONSE A ÉTÉ RESPECTÉ EN 2005-2006

Type de plainte	Nombre total de plaintes	Plaintes pour lesquelles le délai de réponse a été respecté	Résultats (%)
Plaintes écrites	8	6	75
Plaintes verbales	4	2	50

Des renseignements supplémentaires sur les plaintes enregistrées au CGER en 2005-2006 se trouvent à la section « Relations avec la clientèle » du présent document.

AUTRES RÉSULTATS

Le CGER présente quelques méthodes de calcul qui lui ont permis d'établir certains prix de revient et ratios administratifs.

COÛTS ADMINISTRATIFS

RATIO DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

	2005-2006	2004-2005
Total des dépenses administratives du Centre administratif	4 777 134 \$	4 447 614 \$
Total des dépenses du CGER	78 274 695 \$	76 522 504 \$
Résultat	6,10 %	5,81 %

COUVERTURE DES COÛTS ADMINISTRATIFS

	2005-2006	2004-2005
Total des dépenses administratives du Centre administratif	4 777 134 \$	4 447 614 \$
Total des revenus de location et des revenus des travaux à taux horaire	63 385 914 \$	61 766 729 \$
Résultat	7,54 %	7,20 %

PRIX DE REVIENT DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

	2005-2006	2004-2005
Total des coûts imputables aux opérations	25 639 986 \$	25 245 314 \$
Nombre d'heures productives potentielles	400 215	436 050
Résultat	64,07 \$ l'heure	57,90 \$ l'heure

COÛT D'EXPLOITATION PAR UNITÉ PONDÉRÉE

	2005-2006	2004-2005
Coût des opérations d'entretien du parc du CGER	32 768 563 \$	33 005 786 \$
Nombre total des unités pondérées	5 173,59*	5 184*
Résultat	6 334 \$ par unité pondérée	6 366 \$ par unité pondérée

* Voir l'indicateur relatif au contrôle des coûts d'exploitation.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES AFFECTÉES AUX OPÉRATIONS

	2005-2006	2004-2005
Dépenses administratives affectées aux opérations	2 972 839 \$	2 239 572 \$
Nombre d'employés d'ateliers de mécanique, de bureaux de zone et du Centre d'appels	328,81	350,20
Résultat	9 041 \$ par employé	6 395 \$ par employé

DÉPENSES RELATIVES AUX PIÈCES ET AUX RÉPARATIONS EXTERNES

	2005-2006 (\$)	2004-2005 (\$)
Pièces	8 582 705	8 385 326
Réparations externes	3 007 554	3 415 127
Pièces et réparations externes capitalisées	1 902 447	1 656 268
Total	13 492 706	13 456 721

DÉPENSES RELATIVES AUX PIÈCES ET AUX RÉPARATIONS EXTERNES PAR RÉGIONS

	2005-2006 (\$)	2004-2005 (\$)
Est-de-l'Abitibi	552 411	628 335
Ouest-de-l'Abitibi-Témiscamingue	1 033 300	961 186
Bas-Saint-Laurent	726 448	608 568
Centre-du-Québec	966 119	908 394
Chaudière-Appalaches	993 112	1 095 841
Côte-Nord	522 378	528 287
Estrie	847 435	847 043
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	600 649	584 163
Laurentides-Lanaudière	705 535	582 740
Mauricie	554 516	623 874
Est-de-la-Montérégie	626 603	742 574
Ouest-de-la-Montérégie	723 453	832 629
Montréal	1 542 198	1 763 322
Outaouais	435 482	499 001
Québec	1 618 869	1 362 964
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	697 463	700 819
Centre administratif (comprenant le Centre d'appels)	346 735	186 981
TOTAL	13 492 706	13 456 721

TAUX DE LOCATION DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES

Une méthode de calcul a également été établie pour déterminer le taux de location de chaque catégorie de véhicules et d'équipements. Cette méthode tient notamment compte des éléments suivants :

- le coût d'achat
- la valeur résiduelle
- les frais liés à l'achat
- la vie économique du matériel
- l'intérêt sur l'emprunt
- les coûts d'entretien et de réparation
- la préparation du matériel
- l'immatriculation
- les assurances
- les frais d'administration
- l'identification visuelle

Une fois que tous ces éléments ont été considérés et avant de fixer officiellement le taux de location, le CGER doit le comparer avec ceux du marché.

En 2006-2007, le CGER poursuivra sensiblement les mêmes objectifs de performance, soit la qualité du service à la clientèle, l'augmentation des revenus globaux, l'accroissement de l'expertise, de la compétence et de la mobilisation de son personnel, la compétitivité des tarifs, l'autofinancement, la productivité des ateliers de mécanique, le contrôle des coûts d'exploitation ainsi que la veille technologique et environnementale.

Le CGER entend mettre en place les recommandations d'un plan de marketing qu'il a commandé à une firme externe. Il veut notamment avoir un meilleur profil de sa clientèle cible, revoir ses activités de mise en marché des services et de promotion ainsi que réviser l'ensemble de la tarification. Il compte également poursuivre ses efforts afin d'assurer la satisfaction de sa clientèle actuelle. À ces fins, les tables de discussion avec la clientèle provenant de différents milieux auront encore lieu cette année. En plus d'élaborer son sondage sur la satisfaction globale de la clientèle, le CGER effectuera cette année des sondages *ad hoc* relatifs à la satisfaction des clients à la suite de la livraison de produits et de services.

Les efforts de mobilisation et de formation du personnel seront poursuivis en 2006-2007. Le CGER désire offrir à chaque gestionnaire et professionnel en situation de gestion une formation adaptée à l'évaluation que chacun a reçue de l'École nationale d'administration (ENAP) en 2005-2006. Les répartiteurs d'ateliers de mécanique recevront, quant à eux, une formation sur la qualité du service qui doit être offert à la clientèle. L'ensemble du personnel recevra une formation lui permettant de s'adapter aux nouvelles technologies. Tout comme il l'a déjà entrepris en 2005-2006, le CGER poursuivra l'approche de mentorat pour les gestionnaires d'exploitation régionale (GER) afin de permettre aux nouveaux cadres de profiter de l'expertise des gestionnaires les plus expérimentés.

Dans un but d'efficacité et de rentabilité, les démarches de révision de processus de production seront mises en place dans tous les ateliers de mécanique. En ce qui a trait aux technologies de l'information, le CGER fera une révision de ses systèmes informatiques et dotera les véhicules de son parc d'ordinateurs de bord permettant de fournir de l'information de gestion et d'opération.

Fonds de gestion de l'équipement roulant
États financiers 2005-2006

Résultats et excédent - non vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 2006

Fonds de gestion de l'équipement roulant États financiers 2005-2006

	2006	2005
REVENUS		
Locations	58 637 900 \$	57 201 882 \$
Réparations	4 748 014	4 564 847
Carburant	10 267 110	9 221 092
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	(93 190)	676 677
Contributions du gouvernement du Québec (note 3)	793 957	2 174 345
Autres	3 957 447	2 735 783
	78 311 238	76 574 626
FRAIS D'EXPLOITATION (note 4)		
Pièces	13 065 134	13 161 971
Carburant	9 991 788	8 880 132
Salaires et avantages sociaux	14 495 898	15 600 726
Loyers	4 870 200	4 401 966
	42 423 020	42 044 795
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	5 474 942	4 393 228
Loyers	242 374	248 698
Entretien informatique	167 609	205 194
Frais de bureau	221 072	232 298
Télécommunications	525 650	550 473
Déplacements	838 435	777 995
Contrats de service et honoraires professionnels	182 702	193 091
Publicité et marketing	27 551	67 416
Perfectionnement	193 190	174 210
Autres	187 496	195 204
	8 061 021	7 037 807
AMORTISSEMENTS ET MOINS-VALUES		
Amortissement et moins-values du matériel roulant lourd	10 082 167	9 167 365
Amortissement du matériel roulant léger	8 011 371	9 311 940
Amortissement des réservoirs et pompes	211 274	212 676
Amortissement des autres immobilisations corporelles	397 717	409 947
Amortissement et moins-values des actifs incorporels	2 515 081	1 640 725
	21 217 610	20 742 653
FRAIS FINANCIERS		
Intérêts sur marge de crédit	1 143 562	802 051
Intérêts sur dette à long terme	5 283 630	5 757 043
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	121 884	122 595
Intérêts et frais bancaires	23 968	15 560
	6 573 044	6 697 249
	78 274 695	76 522 504
BÉNÉFICE NET	36 543	52 122
EXCÉDENT au début	191 340	139 218
EXCÉDENT à la fin	227 883 \$	191 340 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de gestion de l'équipement roulant
États financiers 2005-2006

Bilan - non vérifié
au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	346 746 \$	425 722 \$
Débiteurs (note 5)	13 781 802	12 900 356
Stocks (note 6)	2 847 741	2 667 617
Frais payés d'avance	908 786	965 240
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec (note 7)	280 000	280 000
	18 165 075	17 238 935
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec (note 7)	2 523 308	2 803 308
Immobilisations corporelles (note 8)	117 840 024	118 235 566
Actifs incorporels (note 9)	7 002 073	9 315 664
Frais d'émission de la dette à long terme	472 311	488 695
	146 002 791 \$	148 082 168 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 11)	8 235 488 \$	9 095 162 \$
Versements sur dette à long terme (note 13)	18 580 746	17 811 887
	26 816 234	26 907 049
Revenus reportés	3 836 449	388 769
Contributions reportées du gouvernement du Québec	3 833 854	4 627 811
Avances du Fonds de financement (note 12)	32 693 039	38 991 120
Dette à long terme (note 13)	78 595 332	76 976 079
EXCÉDENT	227 883	191 340
	146 002 791 \$	148 082 168 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Gérard Brichau
Administrateur du Fonds



Denys Jean
Sous-ministre des Transports

Flux de trésorerie - non vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 2006

Fonds de gestion de l'équipement roulant
États financiers 2005-2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	36 543 \$	52 122 \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces		
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	121 884	122 595
Amortissement et moins-values des immobilisations corporelles	18 702 529	19 101 928
Amortissement et moins-values des actifs incorporels	2 515 081	1 640 725
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	93 190	(676 677)
Amortissement des revenus reportés	(53 948)	(6 986)
Amortissement des contributions reportées	(793 957)	(1 078 345)
	20 621 322	19 155 362
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(881 446)	(581 935)
Stocks	(180 124)	(277 569)
Frais payés d'avance	56 454	(433 227)
Créditeurs et frais courus	(859 674)	(834 952)
Revenus reportés	3 501 628	395 755
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec	280 000	280 000
	1 916 838	(1 451 928)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	22 538 160	17 703 434
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 146 957)	(20 209 303)
Acquisition d'actifs incorporels	(201 490)	(2 561 462)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	2 746 780	2 791 299
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(18 601 667)	(19 979 466)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais d'émission de la dette à long terme	(105 500)	(119 000)
Émission de la dette à long terme	20 500 000	22 000 000
Remboursement de la dette à long terme	(18 111 888)	(20 859 839)
Avances du Fonds de financement	(6 298 081)	963 666
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(4 015 469)	1 984 827
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(78 976)	(291 205)
ENCAISSE au début	425 722	716 927
ENCAISSE à la fin	346 746 \$	425 722 \$
Intérêts payés au cours de l'exercice financier	5 320 894 \$	5 801 776 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., c. M-28). Le Fonds est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

Les surplus accumulés sont versés au fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu du fait que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Les stocks de pièces et de carburant sont évalués au moindre du prix coûtant et de leur valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût peut être constitué du coût direct de la main-d'œuvre capitalisé ainsi que d'autres coûts directs. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants et en tenant compte d'une valeur résiduelle exprimée en pourcentage du coût:

	Durée de vie	Valeur résiduelle
Matériel roulant et équipement lourd	5, 10, 15 ans	12 %, 15 %
Matériel roulant léger	5 ans	20 %
Réservoirs et pompes	3 et 15 ans	-
Outillage	10 ans	-
Équipements informatiques	3 et 5 ans	-
Mobilier de bureau	5 ans	-
Améliorations locatives	5 ans	-

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Le coût peut être constitué du coût direct de la main-d'œuvre capitalisé ainsi que d'autres coûts directs. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

	Durée de vie	Valeur résiduelle
Logiciels	3 ans	-
Développement informatique	5 ans	-

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de la dette en cause, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Revenus et contributions reportées

Les revenus perçus d'avance et les contributions du gouvernement du Québec relatives au financement des immobilisations sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

3. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les contributions du gouvernement du Québec comprennent un montant de 793 957 \$ (1 078 345 \$ en 2005) correspondant à l'amortissement des contributions reportées relatives au financement des immobilisations.

	2006	2005
Amortissement des contributions reportées, transfert d'actifs	513 957 \$	798 345 \$
Amortissement des contributions reportées, souffleuses	280 000	280 000
Loyers	-	1 096 000
	793 957 \$	2 174 345 \$

4. FRAIS D'EXPLOITATION

	2006	2005
Pièces		
Stocks au début	2 033 066 \$	1 813 349 \$
Achat de pièces, réparations externes et immatriculation	13 127 597	13 381 688
Stocks à la fin	(2 095 529)	(2 033 066)
	13 065 134 \$	13 161 971 \$
Carburant		
Stocks au début	634 551 \$	576 699 \$
Achat de carburant, entretien et permis pétrolier	10 109 449	8 937 984
Stocks à la fin	(752 212)	(634 551)
	9 991 788 \$	8 880 132 \$

5. DÉBITEURS

	2006	2005
Ministère des Transports	9 750 175 \$	9 380 748 \$
Autres ministères et organismes	1 491 776	1 133 375
Municipalités et autres	2 539 851	2 386 233
	13 781 802 \$	12 900 356 \$

6. STOCKS

	2006	2005
Pièces	2 095 529 \$	2 033 066 \$
Carburant	752 212	634 551
	2 847 741 \$	2 667 617 \$

7. CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2006	2005
Solde à recevoir, sans intérêt, recouvrable par versements annuels de 280 000 \$, échéant au cours de l'exercice 2018	2 803 308 \$	3 083 308 \$
Encaissements recouvrables au cours du prochain exercice	280 000	280 000
	2 523 308 \$	2 803 308 \$

Les encaissements en capital s'élèveront à 280 000 \$ au cours de chacun des cinq prochains exercices.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel roulant et équipement lourd ¹	125 432 715 \$	43 155 295 \$	82 277 420 \$	80 351 974 \$
Matériel roulant léger	73 895 937	41 863 950	32 031 987	34 140 351
Réservoirs et pompes	3 504 177	1 518 540	1 985 637	2 109 831
Outillage	2 045 228	904 014	1 141 214	1 240 454
Équipements informatiques	2 405 127	2 111 757	293 370	259 858
Mobilier de bureau	56 541	39 970	16 571	9 587
Améliorations locatives	208 168	114 343	93 825	123 511
	207 547 893 \$	89 707 869 \$	117 840 024 \$	118 235 566 \$

¹ Du matériel roulant et de l'équipement lourd en cours de conception, pour un montant de 385 703 \$ (316 060 \$ au 31 mars 2005), n'ont pas été amortis.

9. ACTIFS INCORPORELS

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	61 212 \$	38 618 \$	22 594 \$	19 602 \$
Développement informatique ¹	12 737 875	5 758 396	6 979 479	9 296 062
	12 799 087 \$	5 797 014 \$	7 002 073 \$	9 315 664 \$

¹ Du développement informatique au montant de 523 820 \$ (557 869 \$ au 31 mars 2005) n'a pas été amorti.

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le Fonds dispose d'une autorisation d'emprunt temporaire du ministère des Finances d'un montant maximal de 10 000 000 \$, au taux préférentiel de la Banque du Canada. Les intérêts sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et l'emprunt est renouvelable le 31 mars 2008.

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2006	2005
Fournisseurs	4 748 729 \$	6 086 798 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 882 877	1 920 141
Taxes de vente	223 333	171 986
Salaires et avantages sociaux	1 380 549	916 237
	8 235 488 \$	9 095 162 \$

12. AVANCES DU FONDS DE FINANCEMENT

Les avances du Fonds de financement du gouvernement du Québec ne peuvent excéder 50 000 000 \$. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois, plus une marge de 0,3 %. Les avances ne comportent aucune modalité de remboursement et sont renouvelables le 31 mars 2008.

13. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Billets portant intérêts à taux fixe, remboursables par versement annuel :		
6,26 %, 1 792 277 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	10 307 240 \$	12 099 518 \$
6,2 %, échu le 16 février 2006	—	22 100
6,422 %, 2 582 567 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	11 100 905	13 683 471
4,761 %, échu le 1 ^{er} décembre 2005	—	2 009 041
5,958 %, 1 299 094 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010	6 495 468	7 794 562
6,094 %, 1 149 505 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2012	8 046 533	9 196 038
4,8 %, 1 052 601 \$, échéant le 16 juillet 2008	3 157 803	4 210 404
5,031 %, 948 816 \$, échéant le 16 juillet 2009	3 795 263	4 744 079
5,474 %, 782 656 \$, échéant le 16 juillet 2012	5 478 591	6 261 246
5,788 %, 725 583 \$, échéant le 16 juillet 2018	9 432 575	10 158 157
3,878 %, 681 250 \$, échéant le 16 janvier 2008	1 362 500	2 043 750
4,195 %, 766 400 \$, échéant le 16 janvier 2009	2 299 200	3 065 600
3,418 %, 2 500 000 \$, échéant le 29 novembre 2007	5 000 000	7 500 000
3,844 %, 500 000 \$, échéant le 19 janvier 2009	1 500 000	2 000 000
5,267 %, 1 000 000 \$, échéant le 5 mai 2014	9 000 000	10 000 000
3,937 %, 1 000 000 \$, échéant le 28 avril 2011	10 000 000	—
4,524 %, 300 000 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2015	4 200 000	—
3,893 %, 1 500 000 \$, échéant le 1 ^{er} juin 2009	6 000 000	—
	97 176 078	94 787 966
Versements échéant au cours du prochain exercice	18 580 746	17 811 887
	78 595 332 \$	76 976 079 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2007	18 580 746 \$
2008	31 239 206
2009	11 024 654
2010	8 705 653
2011	6 256 837

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains services de soutien administratif et technique fournis par le ministère des Transports, dont la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent. Ces services ont été fournis gratuitement.

En plus des opérations entre apparentés mentionnées précédemment, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a effectué aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas mentionnées distinctement dans les états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 765 867 \$ (637 177 \$ en 2005). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Vacances et congés de maladie

Les vacances et les congés de maladie du Fonds facturés par le gouvernement du Québec et imputés aux résultats de l'exercice s'établissent à 291 159 \$ (252 247 \$ en 2005).

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Contributions recouvrables du gouvernement du Québec

La juste valeur des contributions recouvrables du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif.

Avances au Fonds de financement

La juste valeur des avances au Fonds de financement est pratiquement identique à la valeur comptable, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux semblables.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2006, la juste valeur de la dette à long terme de 97 176 078 \$ (94 787 965 \$ au 31 mars 2005) s'établissait à 100 986 364 \$ (100 233 040 \$ au 31 mars 2005), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie du cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

